

FORUM BIODIVERSITE DU BENIN

RESEAU DES ACTEURS VERTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (GAWA / AVAO)

S/c Nature Tropicale ONG, Membre de l'IUCN, Lot 4477 «R» Yagbe 06 BP 1015 Akpakpa PK 3 Cotonou République du Bénin, Tel.: (229) 21 33 87 32 ; (229) 21 33 37 73 ; Cell. (229) 93 48 99 15, (229) 95 40 94 14 ; Fax. (229) 21 33 87 32 ; Email: ntongmu@yahoo.com, josea_bj@yahoo.co.uk
<http://ntong-benin.iffrance.com/> / http://www.gawa.nu/stories/story_solar.htm / Skype id: bosajos

CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

DU 02 FEVRIER 2008

Thème : Notre santé dépend de celle des zones humides

Le samedi 02 février 2008 est la Journée mondiale des Zones Humides. Le thème retenu par les Nations Unies et la Convention de RAMSAR pour cette année est : «Notre santé dépend de celle des zones humides».

Le Forum Biodiversité du Bénin et le Réseau des Acteurs Verts de l'Afrique de l'Ouest (GAWA) se sont joints à Nature Tropicale ONG pour organiser une sortie de découverte des zones humides en barques motorisées entre le Pont de Cotonou, le Chenal de Cotonou et le Lac Nokoué. L'objectif de ce tour écologique dans cette zone est de constater et d'apprécier ensemble les énormes problèmes environnementaux dus aux pollutions diverses du Chenal afin de plaider pour un changement radical des comportements au niveau environnemental et de préserver la santé humaine.

Le point de départ de cette mission est la Direction des Pêches de Cotonou qui a accueilli ce matin environ une trentaine de représentants d'ONG spécialisées qui s'intéressent à la Protection de l'Environnement et de la presse audiovisuelle locale.

Après une brève introduction de la mission et des objectifs de la Convention de Ramsar par le Directeur de Nature Tropicale ONG, une petite causerie a été animée par Madame Faï Chabi-Yaouré de Nature Tropicale ONG sur le thème de la Journée mondiale des zones humides 2008 qui est «Notre santé dépend de celle des zones humides».



Un tour des membres des ONG dans le Chenal de Cotonou

Un thème qui interpelle des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des groupes de citoyens à tous les niveaux de la société. Dans sa présentation, Madame Faï Chabi-Yaouré a rappelé que les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leurs richesses biologiques et des fonctions qu'elles remplissent.

Malheureusement les questions de gestion effective des zones humides ne sont pas réellement prises à leurs justes mesures aussi bien par les communautés riveraines, les autorités à divers niveaux que par les organisations non gouvernementales intéressées par le sujet. A la suite de cet exposé il a été procédé à la distribution de supports qui comporte les éléments suivants : définition des zones humides, pourquoi conserver les zones humides, les fonctions et les valeurs des zones humides.

Les participants se sont ensuite répartis dans deux barques motorisées pour une visite guidée d'information et de sensibilisation dans le Chenal de Cotonou jusqu'à la hauteur du Lac Nokoué. L'itinéraire suivi est le suivant : Abokicodji, Dédokpo, Kpankpan, Sègbéya, Adogléta, Agbato, Djidjè, Hindé, Dantokpa et Missébo. A chaque étape et surtout aux lieux où se trouvent les décharges sauvages d'ordures de toutes sortes, les participants ont marqué des arrêts et ont échangé avec les communautés locales riveraines surtout à Abokicodji et Djidjè sur leur cohabitation avec les ordures et la pollution de leurs milieux. Des occasions ont été données aux participants de sensibiliser les riverains des lieux sur le thème du jour.



Les participants sur une décharge sauvage du Chenal de Cotonou

La Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. La Convention a, actuellement, 154 Parties contractantes qui ont inscrit 1650 zones humides, pour une superficie totale de 149.6 millions d'hectares, sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale.



Où échouent vos ordures de toutes sortes à Cotonou?

Les constats sont très inquiétants. Toutes les berges du chenal de Cotonou sont transformées en des dépotoirs sauvages d'ordures qui polluent allègrement les eaux et affectent la santé des ressources aquatiques dont les poissons. Ces ressources consommées ont certainement des effets négatifs sur la santé des consommateurs que nous sommes. Les ordures ménagères, les déchets médicaux, les sachets plastiques, la ferraille, les embarcadères des carburants venant du Nigéria, les toilettes publiques directement installées le long du cours d'eau, les piles jetables et batteries véritables polluants contenant des métaux lourds ont été répertoriés sur ces décharges. Certaines de ces décharges sont plus ou moins formelles car elles seraient autorisées par les autorités locales selon les informations recueillies des riverains. Pour preuve, plusieurs charrettes des ONG spécialisées dans la pré collecte des ordures à Cotonou sont surprises entrain de déverser leurs ordures sur les ber-



Dépotoir sauvage sur la berge du Chenal de Cotonou

Malheureusement dans la culture béninoise, les zones humides sont considérées comme des dépotoirs où on peut y rejeter les ordures de toutes sortes. Certaines populations par ignorance se plaisent bien ces zones et soutiennent que c'est le fait de l'installation de la digue pour la construction de l'ancien pont qui empêchent le drainage des ordures vers la mer. D'autres négocient avec les structures de ramassage des ordures pour le comblement de leurs parcelles afin de gagner de la terre sur l'eau ou sur les zones humides. Pour d'autres, c'est la pauvreté qui les amène à s'installer dans ces zones insalubres. Sur le Lac Nokoué, les participants ont échangé également avec les pêcheurs et les mareyeuses sur le rendement du lac et les divers problèmes liés à la pêche. Les parcs à poissons dits "Acadja" ont pu être observés par les participants et des échanges faits à ce sujet montrent que c'est une technique d'aquaculture traditionnelle qui a aussi bien ses avantages mais aussi beaucoup d'inconvénients sur la biodiversité. Elle mérite d'être améliorée et mieux organisée.

A la fin de la visite les participants se sont retrouvés en mini atelier dans l'enceinte de la Direction des Pêches pour faire le point des activités développées et faire des propositions pour des actions à court et moyen terme.

Il ressort des échanges ce qui suit :

- * nombreuses sont les populations qui occupent de façon illégale les berges de Cotonou et y mènent des activités compromettantes aussi bien pour l'environnement que pour la santé humaine ;



La sensibilisation continue, mais où sont les autorités?

- * le constat amer et pré-occupant de la mauvaise gestion des déchets de Cotonou qui sont directement déposés sur les berges du cours d'eau avec la complicité des populations et des autorités locales;

- * l'inexistence d'une politique d'aménagement du territoire autour de cette section du cours d'eau ;

- * l'indifférence notoire des autorités en charge de la santé, de l'environnement, de l'urbanisme et celles locales ;

- * le non respect des engagements internationaux relatifs à la gestion des zones humides ce qui se manifeste par une pollution excessive du chenal de Cotonou, une partie intégrante du site Ramsar 1018, un sanctuaire de migration des poissons marins...

Mission: «La Convention a pour mission la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier» (COP8 de Ramsar, 2002).

En guise de recommandations, les participants ont vivement souhaité que toutes les dispositions soient prises afin que des actions urgentes soient engagées pour un plaidoyer et un lobbying en direction des autorités à divers niveaux afin que les choses changent réellement en matière de gestion de nos berges et des déchets dans notre capitale. Un documentaire vidéo mettant l'accent sur les valeurs et fonctions des zones humides, la situation calamiteuse et inquiétante du chenal de Cotonou et les engagements pris par notre pays sera réalisé et largement diffusé avec les possibilités de l'introduire à la haute autorité au cours d'une audience.

Cette occasion a permis au Coordonnateur du Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/ FEM) administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD – Bénin), Monsieur Mathieu Houinato de présenter ces activités et les possibilités qu'offre ce programme pour le financement des actions que mène les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et les Organisations Communautaires à la Base (OCB) dans les domaines ci-après :

- ✦ la préservation de la biodiversité ;
- ✦ l'atténuation des effets ou l'adaptation aux changements climatiques ;
- ✦ la protection des eaux internationales ;
- ✦ la gestion durable des sols ;

la limitation de l'utilisation des Polluants Organiques Persistants...

Enfin quelques participants ont livré leurs impressions à la presse qui a relayé les activités afin d'alerter l'opinion publique nationale. Le Groupe de Presse la Gazette du Golfe que nous remercions au passage a été très actif dans la diffusion de ces événements aussi bien sur Golfe TV que sur Golfe FM 105.7 MHz. La radio CAPP Fm a accordé son antenne pour l'animation de l'émission Une heure pour convaincre qui a porté sur le thème de la journée.

La célébration a été clôturée par un rafraîchissement offert par Nature Tropicale ONG.



Photos de famille des participants

Pour tout renseignement :

Nature Tropicale ONG, Membre de l'IUCN, Lot 4477 «R» Yagbe 06 BP 1015 Akpakpa PK 3 Cotonou, République du Bénin

Tel.: (229) 21 33 87 32 ; (229) 21 33 37 73, Cell. (229) 93 48 99 15, (229) 95 40 94 14, Fax. (229) 21 33 87 32

Email: ntongmu@yahoo.com, josea_bj@yahoo.co.uk ; <http://ntongmu.benin.iffrance.com/>; http://www.gawa.nu/stories/story_solar.htm

Skype id: bosajos; nature.tropicale.org

Liste des participants

N°	Nom et prénoms	Adresse
1	Zéphirin C. Daavo	OSACE-ONG 04 BP 180 Cotonou, Tél : 95 42 33 12 Email : osace.ong@yahoo.fr
2	Camille Agbo	ABPEE Tél : 21 30 07 34 / 95 85 20 57 Email : pc_agbo@yahoo.fr
3	Moudachirou Badarou	ABPEE Tél : 21 30 07 34 07 BP 505 Ste Rita Cotonou
4	Marc Djidogbe	ABPEE Tél : 21 30 07 34 Email : marconet_01@yahoo.fr
5	Fatouma Sanni	DCAM/ BETHESA 03 BP 4270 Cotonou, Tél : 21 32 11 29 Email: bethesda@intnet.bj
6	Nourou Dine Liady	03 BP 4270 Cotonou, Tél : 21 32 11 29 Email: bethesda@intnet.bj ; nliady@yahoo.fr
7	Marie-Claude A. Kintosou Agligo	ONG Sinaï 01 BP 109 Porto-Novo Tél: 20 24 64 01/ 97 57 73 39 Email: sinaï-bj@yahoo.fr
8	Simon A. Zannou	ONG OCSED- Bénin BP 52 Akpro Misséréte Tél : 20 01 11 08 /97 08 42 67/ 93 71 98
9	Mathieu Houinato	011 BP 59 Cotonou 95 95 54 41/21 31 30 45
10	Roch Segnisso	Golfe télévision Tél. : 97 21 20 82/ 21 32 42 08
11	William Gnihatn	Golfe télévision Tél. : 95 85 25 31/ 21 32 76 53
12	Joséa S. Dossou-Bodjrènou	Nature Tropicale ONG, Tél. : 21 33 87 32/ 21 33 37 73 ; 95 40 94 14 Email : ntongmu@yahoo.com
13	Thérèse Fassinou	CeCPA Porto Novo Tél.: 97 77 74 75 Email: systy1984@yahoo.fr
14	Diane Balogoun	Tél. : 97 04 19 91
15	Appolinaire Oussou Lio	Grabe Bénin ONG Tél.: 97 64 22 95/ Email : apporosto@yahoo.fr
16	Faï Chabi-yaouré	Nature Tropicale ONG Tél. : 95 79 31 01 Email : cnellyfai@yahoo.fr
17	Kocouvi Joseph-marie	Nature Tropicale ONG
18	Ayivoh Serge	Nature Tropicale ONG Tél. : 97 28 65 74
19	Abalo Kintohou	Espace et Vie ONG Tél. : 95 42 01 89 Email : espv_ong@yahoo.fr
20	Martial Kouderin	CREDI-ONG Tél. : 95 96 34 33 Email : crediong@credi-ong.org
21	Fabrice Pedro	Tél. 97 57 57 79/ 90 91 70 67 Email : anech2005@yahoo.fr
22	Patrice Sagbo	Nature Tropicale ONG Tél. : 95 95 55 83, Email : psagbo@yahoo.fr
23	Cyprien Edah	Nature Tropicale ONG Tél. : 90 07 08 94 Email : agbocyp842000@yahoo.fr
24	Francis Gbégan	Nature Tropicale ONG, Stagiaire
25	Albert Zoundja	Barquier Direction des Pêches
26	Norbert Adjé	Barquier

Sites déclarés RAMSAR au Bénin

* Site 1017 : COMPLEXE OUEST : 6° 16'48" N - 6° 45' N ; 1° 40' E - 20 20' E; Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé ; Superficie totale:47 500 Ha

* Site 1018 : COMPLEXE EST : 6° 21' 48" N - 6° 57' N ; 20 20' E - 2 0 45' E; Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué; Superficie totale : 91 600 Ha

* Site 1668 : Site Ramsar du Complexe W: 11°50'N - 02°30'E

* Site 1669 : Zone humide de la rivière Pendjari : 11°37' N - 1° 40'E